

SOMMAIRE

■ Thématiques abordées lors de la table ronde	2
■ Groupement d'intérêt scientifique HomMer, Fréquentation, Usages et Gouvernance	3
■ Surveillance dans les AMP.....	5
■ Directive cadre stratégie pour le milieu marin	6
■ Aires Marines Protégées et Energies Marines : Aide aux Gestionnaires pour l'Evaluation.....	8
■ Projet sport de nature et aires marines protégées	10
■ Evolution du référentiel français des habitats marins et mis à jour du cahier d'habitats Natura 2000	11
■ Programme d'acquisition de connaissance sur les oiseaux et les mammifères marins: Pacomm.....	12
■ Inventaire des aires marines protégées de la façade atlantique	13
■ Le Forum des aires marines protégées.....	15
■ Avancement de la validation et la diffusion des produits CARTHAM pour la façade atlantique	16
■ Base de données des AMP de l'Atlantique Nord-Est	17
■ Recommandations du 3e Congrès international des aires marines protégées (IMPAC3).....	19
■ Econaviguer dans une aire marine protégée.....	22
■ Assignation des catégories de gestion uicn aux aires protégées en France.....	23
■ Programme CORMOR : le cormoran huppé, sentinelle du Mor Braz.....	25

■ **THEMATIQUES ABORDEES LORS DE LA TABLE RONDE**

➔ **Voir le compte rendu de la table ronde à paraître début 2014**

Actualités du réseau, des AMP

- Retours sur le 3^{ème} congrès international des aires marines protégées (Impac3)
- Retour sur la rencontre annuelle du Forum des AMP, *Elodie Maison (Forum des AMP)*
- Guide ATEN/AMMP : l'articulation des AMP vécue par les gestionnaires, *Laure Luneau (AAMP)*

Étude de l'impact de la conchyliculture sur les herbiers, *Charlotte Badouel (CRC Bretagne Sud) et Philippe Della Valle (Cap'atlantique)*

Projet Life+ Pêche à pied, *Gaëlle Amice (AAMP)*

Montage du séminaire pêche de loisir dans les AMP, *Coline Robert (AAMP)*

Evolution du dispositif de gestion Natura2000 en mer, *Gaëlle Bailly (Préfecture maritime de l'atlantique) et Laure Dupéchaud (AAMP)*

Atelier 1 – Amélie Boué (LPO)

Présentation et échanges sur le projet Life+ OMEGA en préparation (oiseaux marins et gestion des activités)

Atelier 2 – Guillaume Paquignon (AAMP) et Emmanuel Bulot (AAMP)

La prospective, un outil de concertation. Construire des scénarios pour partager des pensées dynamiques et renforcer la capacité de travailler ensemble

Atelier 3 – Mélanie Odion (AAMP) et Benjamin Ponge (AAMP)

Chiffres-clé - Cohérence du réseau AMP/connectivité: « la place/responsabilité de votre AMP dans le réseau ».

Atelier 4 – Jérôme Jourdain (CNPMEM), Laure Luneau (AAMP) et Laure Dupéchaud (AAMP)

Rendre lisible les AMP : gouvernance, réglementation, acteurs de la mer... élaborer un outil pour comprendre et communiquer sur cette réalité complexe

Pêche et AMP

- Analyse risque pêche- prise en compte des activités de pêche dans les sites N2000, *Laure Dupéchaud*
- Zones fonctionnelles halieutiques, *Guillaume Paquignon*

Tableau de bords : retour d'expérience en baie de Saint Brieuc, *Elsa Benkara (Réserve naturelle de Saint-Brieuc), Anne-Sophie Barnay (AAMP)*

Référentiel technique : Défense. Activités de Défense et prise en compte de l'environnement, *Marc Guegan (AAMP)*

Assignation des catégories UICN aux AMP, *Thierry Lefebvre (UICN)*

Contact :

Eric Le Gentil

Directeur du Groupement d'Intérêt Scientifique HomMer

Institut Universitaire Européen de la Mer

Technopole Brest-Iroise

Place Nicolas Copernic

29280 Plouzané

eric.Legentil@univ-brest.fr

02.98.49.87.77

➔ *Présent à la table ronde 2013*

Contexte

L'intérêt de créer un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) sur la thématique « Fréquentation, Usages et Gouvernance » (GIS HomMer), et ayant pour objet « les Sciences Humaines et Sociales au sein des aires marines protégées et leurs prolongements terrestres et/ou insulaires » a, pour la première fois, été officiellement évoqué lors d'un séminaire Liteau (fréquentation touristique) organisé à Ouessant en juin 2009. En novembre 2011, un séminaire a été organisé à Brest par les laboratoires Géomer (UMR 6554 LETG) et AMURE (UMR M101), en partenariat avec l'Agence des aires marines protégées (AAMP), pour rassembler la communauté scientifique et les gestionnaires concernés par ces thématiques et échanger autour des expériences et des attentes de chacun vis-à-vis du futur GIS (objectifs, axes de travail, composition, fonctionnement). Enfin, en septembre 2013, un Directeur a été recruté pour aider à la création et à l'animation du GIS.

> LES OBJECTIFS DU GIS

Un GIS est un partenariat structuré entre des parties autour d'un programme scientifique et technique formalisé par un contrat (convention de création du GIS).

Les principaux objectifs du GIS HomMer sont :

- structurer et développer un domaine de recherche ;
- fédérer les partenaires autour d'un projet scientifique ;
- offrir un espace d'échanges pour les chercheurs isolés ;
- répondre aux demandes (collectivités et gestionnaires) ;
- expérimenter sur le plan méthodologique et technologique ;
- favoriser la recherche de moyens.

Les axes thématiques

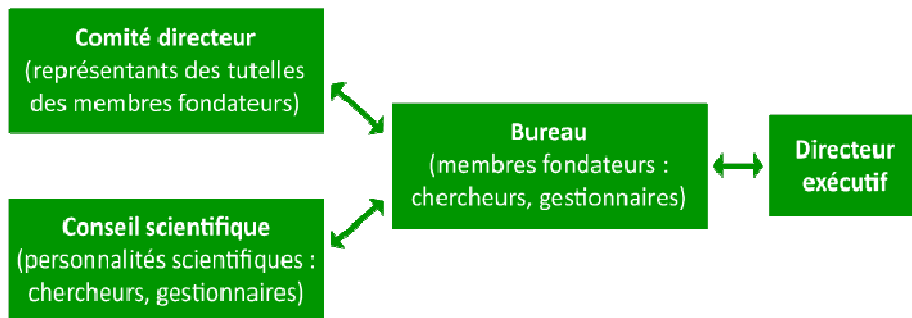
Les axes thématiques envisagés sont les problématiques de fréquentation, d'usages et de gouvernance dans les AMP (existantes et en devenir) et leurs prolongements terrestres et/ou insulaires. Ces axes sont fédérateurs mais ni figés, ni hiérarchisés.

> LES ACTEURS DU GIS HOMMER

- Laboratoires scientifiques travaillant sur les thématiques du GIS
- L'Agence des aires marines protégées (AAMP)
- Les gestionnaires d'AMP

> LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

Le GIS étant multipartenaire, avec un programme évolutif et des actions en conséquence, il nécessite un système de gouvernance chargé de piloter et veiller au bon déroulement du partenariat. Celui-ci est constitué d'un comité directeur, d'un conseil scientifique et d'un Bureau.



Le système de gouvernance du GIS HomMer

> LES ACTIONS DU GIS

- Publication d'articles et d'ouvrages
- Organisation de colloques et séminaires
- Développement des recherches interdisciplinaires sur les thématiques du GIS
- Développement d'indicateurs pluridisciplinaires au sein de bases de données dédiées
- Développement de méthodologies innovantes sur des sites-pilotes
- Transfert vers les gestionnaires des savoir-faire et actualisation des connaissances et des méthodologies
- Organisation de formations (gestionnaires d'AMP et scientifiques du GIS)

> LE CALENDRIER 2013-2014

1. Automne 2013 : finaliser la rédaction de la Convention de création du GIS
2. Automne 2013-hiver 2013-2014 : rencontrer les acteurs du GIS (chercheurs [CNRS, IRD, IFREMER, Universités, etc.] et gestionnaires d'AMP) pour mieux connaître leurs attentes, besoins et savoir-faire.
3. Hiver 2013-2014 : faire signer la Convention de création du GIS par les tutelles des membres du GIS.
4. Février 2014 : Participation au séminaire « pêche récréative » organisé par l'AAMP.
5. Hiver-Printemps 2013-2014 : Création d'un site Internet.
6. Hiver-Printemps 2013-2014 : Création d'un système de documentation.
7. Printemps 2014. Organisation d'un séminaire sur la capacité de charge.
8. Printemps 2014. Création

Où en sommes-nous ?

Le processus de création du GIS vient de franchir récemment une étape clé à travers le recrutement de son Directeur dans le cadre d'une convention AAMP/Université de Bretagne Occidentale. Même si le GIS, dans son fonctionnement et ses attendus, n'est pas encore stabilisé, deux rencontres concrètes sont programmées pour le premier semestre 2014 : un premier séminaire méthodologique sur le suivi et la caractérisation de la pêche récréative en février/mars 2014 (coline.robert@aires-marines.fr, à voir au cours de la table ronde, jeudi 28 au matin) et un deuxième séminaire sur la capacité de charge en juin 2014.

L'objet de la participation d'un représentant du GIS à la rencontre annuelle des gestionnaires d'AMP de la façade atlantique est d'exposer et confronter les termes de références de ce GIS (organisation, objectifs, modus operandi) au regard des besoins et questionnements des gestionnaires d'aires marines protégées.

Contact :

Barthélémy Gonella

Agence des aires marines protégées
barthelemy.gonella@aires-marines.fr

Contexte

Une convention DAM-DEB-AAMP (Direction des Affaires maritimes- Direction de l'eau et de la biodiversité, Agence des aires marines protégées) portant sur l'engagement des moyens des affaires maritimes dans la surveillance et le contrôle des aires marines protégées (AMP) a été cosignée le 23 février 2011.

Elle stipule que chaque début d'année civile, l'Agence et la DEB doivent communiquer à la DAM leurs besoins en matière de contrôle et de surveillance des aires marines protégées par catégories d'aires marines protégées ; par zones d'enjeux prioritaires ; par type d'infractions recherchées.

Afin de réaliser ce travail de recensement, il a été demandé à chaque antenne de l'Agence d'effectuer le travail pour sa façade en 2012 pour les besoins 2013.

Ce travail ne devant pas être redondant avec toute action entreprise dans ce sens par les DIRM et DREAL (conformément à la circulaire du 27 mai 2011 concernant le plan de contrôle des AMP), ces directions ont été informées par les antennes de la démarche suivie.

> BILAN SUR LES BESOINS DE CONTROLES DANS LES AMP

Un bilan a été réalisé par l'Agence des aires marines protégées afin que la DAM et la DEB puissent élaborer un plan de contrôle national des AMP. Cette enquête a été menée auprès de 108 gestionnaires d'AMP littorales, côtières et au large. 38 ont répondu (35%) soient : 13,5% des gestionnaires de Manche mer du Nord (MMN) ; 44% des gestionnaires atlantique (Atl) ; 50% des gestionnaires de méditerranée (MED). Ce déficit de réponse peut être expliqué par une méconnaissance du sujet, un manque de formation, des stratégies politiques locales d'intérêt, des positionnements statutaires, ...

Les besoins identifiés concernent pour 50% l'activité de pêche, puis en priorité l'implantation sur le littoral et la circulation sauvage. Les besoins sont situés plutôt dans la bande des 300m, et principalement sur la période estivale.

Ce bilan a été transmis à la DEB en début d'année 2013 qui a demandé une analyse complémentaire faite par l'Agence sur la façade Mer du Nord-Manche (en cours d'analyse à la DEB) ; la façade Atlantique étant traitée par les Directions interrégionales de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (NAMO), et SA (Sud Atlantique) sur demande de la préfecture maritime Atlantique.

> PISTES DE PERSPECTIVES EN MATIERE DE CONTROLE ET DE SURVEILLANCE DANS LES AMP

- Création des inspecteurs de l'environnement le 1er juillet 2013
- Agence Française de la Biodiversité (AFB) : si elle est créée, quelle place sera faite au contrôle et à la surveillance ?
- plus de 23 polices de l'environnement recensées par l'Agence : nécessité de clarifier les rôles de chacun
- Directions centrales concernées : 3 (DPMA, DEB, DAM)
- Autorités régionales et locales concernées : 3 préfets (département, région, maritime), ainsi que les DIRM, les DDTM, ... Leurs responsabilités respectives sont claires pour la pêche maritime et l'environnement terrestre mais les contours restent flous pour la gestion de l'environnement marin.

> ACTION JUDICIAIRE, L'AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES PARTIE CIVILE ?

Une plainte simple, formulée en date du 4 mai 2012 par le directeur de l'Agence, a été déposée auprès du tribunal de grande instance de Pointe-à-Pitre, à l'encontre de la « Sarl KARUJET », à la suite de l'organisation du 7ème championnat du monde de jet ski. Le motif est le non respect de la réglementation et des conditions posées

par le préfet de la Guadeloupe, avec des enjeux importants compte tenu d'un parcours en totalité dans le sanctuaire de mammifères marins AGOA et en partie dans la partie maritime du Parc national de la Guadeloupe, à proximité immédiate des cœurs de parc. Le procureur de la République a décidé de classer sans suite cette plainte, par un avis de classement en date du 3 mars 2013. Suite de ce classement et après analyse de son conseil juridique, l'Agence a décidé de poursuivre la procédure judiciaire en déposant, prochainement, auprès du doyen des juges d'instruction, une plainte avec constitution de partie civile contre X.

Où en sommes-nous ?

- Contrôle et surveillance :

L'Agence s'est proposée de mener l'analyse des besoins en matière de surveillance et de contrôle dans les AMP en méditerranée. A suivre...

Au plan national, et en fonction du retour d'expérience de ce bilan 2013, il est envisagé l'élaboration d'une procédure annuelle d'évaluation des besoins, qui serait réalisée en concertation avec les antennes et les DIRM.

Il n'a pas été jugé opportun de réitérer cette enquête pour 2014 avant l'élaboration d'un plan national de contrôle par la DEB et la DAM (circulaire du 27 mai 2011) qui doit permettre des expérimentations locales et un retour d'expérience.

- Agence partie civile :

L'Agence mène aujourd'hui une étude avec son cabinet juridique quant à la position juridique de l'Agence pour se constituer partie civile dans le cadre du non respect du code de l'environnement.

■ DIRECTIVE CADRE STRATEGIE POUR LE MILIEU MARIN

Contacts :

Sophie Beauvais

Agence des aires marines protégées

Sophie.beauvais@aires-marines.fr

Laure Dupéchaud

Agence des aires marines protégées

Laure.dupechaud@aires-marines.fr

➔ Présente à la table ronde 2013

Contexte

La « directive cadre stratégie pour le milieu marin » (n°2008/56/CE) a pour objectif d'atteindre ou de maintenir un bon état écologique du milieu marin au plus tard en 2020. Sa mise en œuvre a débuté en France en 2012 pour la première itération du processus. Il sera renouvelé tous les 6 ans.

Pour chaque sous-région marine, un plan d'action pour le milieu marin (PAMM) est élaboré et mis en œuvre. Ce plan d'action comporte 5 éléments :

- une *évaluation initiale* de l'état écologique des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines (réalisée en 2012) ;
- la définition du *bon état écologique* pour ces mêmes eaux reposant sur des descripteurs qualitatifs (réalisé en 2012) ;
- la définition d'*objectifs environnementaux et d'indicateurs associés* en vue de parvenir à un bon état écologique du milieu marin (réalisé en 2012) ;
- un *programme de surveillance* en vue de l'évaluation permanente de l'état des eaux marines et de la mise à jour périodique des objectifs environnementaux (pour 2014) ;
- un *programme de mesures* qui doit permettre d'atteindre le bon état écologique des eaux marines ou à conserver celui-ci (pour 2015/2016).

> PROGRAMME DE MESURES (PDM)

La définition de mesures, au sens actions, va permettre l'atteinte des objectifs environnementaux (OE) fixés en 2012. Ces mesures DCSMM peuvent être déjà existantes ; dans ce cas elles sont simplement valorisées ou, si elles sont estimées insuffisantes (en terme d'ambition, de couverture spatiale, de saisonnalité, ...) peuvent être renforcées dans le cadre de la DCSMM. De nouvelles mesures peuvent être créées suite à cette analyse. L'ensemble de ces propositions vont être soumises à une étude pour en évaluer les incidences socio-économiques. Par la suite, une consultation officielle sera menée et les mesures retenues devraient être mises en application en 2016.

> PROGRAMME DE SURVEILLANCE (PdS)

En parallèle, le programme de surveillance est mené. Il permet l'évaluation permanente du milieu marin.

LES ENJEUX

Les enjeux auxquels le programme de surveillance doit répondre sont les suivants :

ENJEU 1 : l'évaluation de l'atteinte du Bon État Écologique (BEE)

ENJEU 2 : l'analyse des caractéristiques de l'écosystème et des pressions et impacts nécessaires à l'analyse de l'état écologique (mise à jour de l'évaluation initiale du milieu)

ENJEU 3 : l'évaluation de la réalisation des objectifs environnementaux

ENJEU 4 : l'évaluation des mesures mises en place en application des programmes de mesures (et de leur incidence)

ENJEU 5 : la construction des indicateurs :

5.a : du bon état écologique,

5.b : associés aux objectifs environnementaux.

LES ACTEURS

L'Agence des AMP et l'Ifremer assurent la coordination scientifique et technique, sous le pilotage de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (MEDDE). Les recommandations émanent d'experts scientifiques issus d'un grand nombre d'organismes publics (ANSES, CNRS, IFREMER, MNHN, SHOM, Universités, etc.).

LE CONTENU

La surveillance DCSMM sera structurée autour de 13 grands programmes de surveillance :

- Biodiversité - Oiseaux
- Biodiversité - Mammifères marins et tortues
- Biodiversité - Poissons et céphalopodes
- Biodiversité - Habitats benthiques et intégrité des fonds
- Biodiversité - Habitats pélagiques
- Espèces non indigènes
- Poissons et coquillages commerciaux
- Eutrophisation
- Changements hydrographiques
- Contaminants
- Questions sanitaires
- Déchets
- Bruit

Pour chacun de ces 13 programmes, subdivisés en sous-programmes, seront décrits au sein d'un document synthétique : les paramètres à suivre dans le milieu, le protocole, la stratégie d'échantillonnage (couverture spatiale et temporelle) et les dispositifs de surveillance existants en France métropolitaine à utiliser (souvent sous réserve d'adaptation pour les besoins de la DCSMM) ou à créer.

A cette analyse scientifique et technique, seront associés prochainement les coûts de la mise en œuvre et les maîtres d'œuvre potentiels.

Ces 13 programmes seront ensuite soumis à l'association au sein des sous-régions marines.

Où en sommes-nous ?

- Pour consulter l'avancée des travaux :

Site de la DIRM NAMO (un lien est indiqué vers la DIRM Manche Est – mer du Nord pour le PAMM MMN)

<http://www.affaires-maritimes.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/directive-cadre-strategie-pour-le-r107.html>

Site de l'Ifremer :

<http://www.ifremer.fr/sextant/fr/web/dcsmm/accueil>

- Calendrier du programme de surveillance :
 - Décembre 2013 : finalisation des 13 programmes de surveillance (documents synthétiques scientifiques et techniques).
 - Décembre 2013 – début 2014 : élaboration d'un document sur les coûts associés à la mise en œuvre de la surveillance pour chacun des 13 programmes.
 - 1^{er} trimestre 2014 : Association en SRM.
 - 1^{er} trimestre 2014 : Chantier sur la gestion des données issues de la surveillance.

■ AIRES MARINES PROTEGEES ET ENERGIES MARINES : AIDE AUX GESTIONNAIRES POUR L'EVALUATION

Contact :

Sylvain Michel

chargé de mission « usages industriels du milieu marin »

sylvain.michel@aires-marines.fr

02 98 33 94 60

Contexte

Les gestionnaires d'AMP et l'Agence vont être de plus en plus sollicités sur les dossiers EMR, de par l'augmentation rapide du nombre de projets qui se mettent en place. Ces sollicitations pourront avoir des échéances très proches et parfois des délais de réponse aussi très courts. Ce contexte de développement des EMR, de sollicitation croissante des gestionnaires pour ces projets et de volonté d'implication de l'Agence aux différentes phases du projet amène à réfléchir à l'élaboration d'un guide. Le contenu de ce guide sera adapté selon les attentes des gestionnaires. Dans cet objectif, un questionnaire va être envoyé à l'ensemble des gestionnaires d'AMP afin de recueillir leurs besoins et les attentes de chacun sur le contenu d'un tel guide.

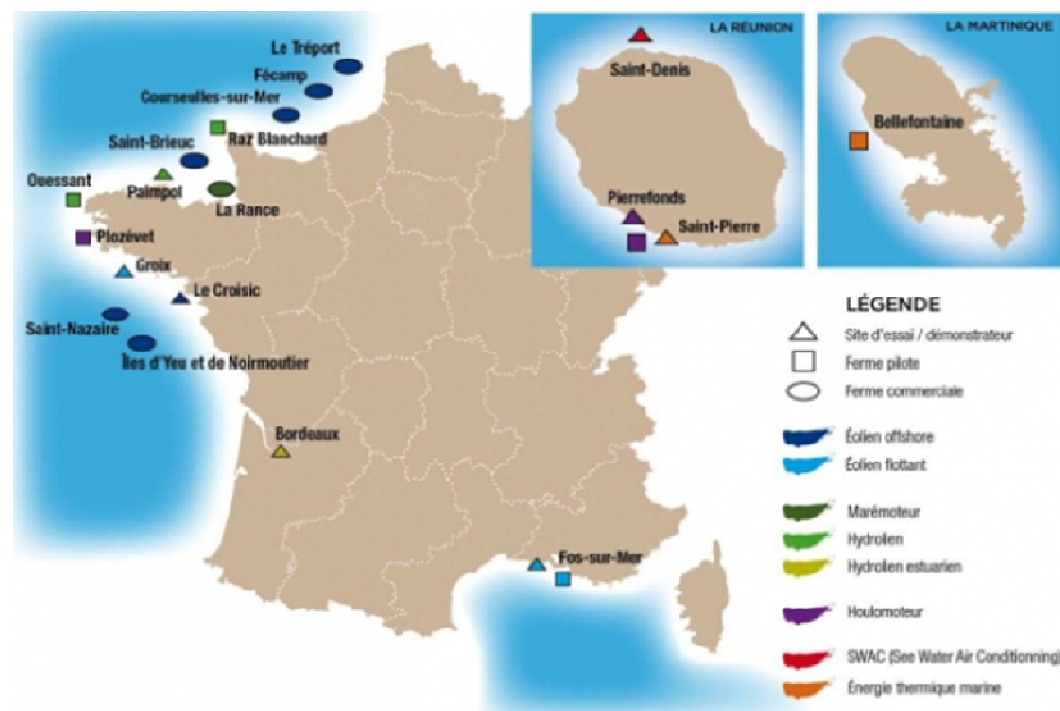
> IMPORTANCE POUR LES AMP DE LA FAÇADE ATLANTIQUE

La façade Atlantique comprend 7 des 16 sites d'essai et des parcs d'Energies Marines Renouvelables actuellement identifiés en France métropolitaine (voir figure 1). On peut y ajouter les projets en région Poitou-Charentes (6 projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de la Région, en octobre 2013) et les projets qui émergeront certainement en région Aquitaine (rapport sur les potentiels en EMR de novembre 2012). Ces projets s'inscrivent dans des zones fortement dynamiques, souvent propices à la biodiversité marine et classées en tant qu'espaces protégés.

> CONTENU

Les différents chapitres du guide envisagé pourraient porter sur :

- La comptabilité entre les AMP (catégories, particularités locales) et les EMR
- L'appui de l'Agence aux gestionnaires concernés pas des projets d'EMR
- Les outils disponibles pour assister les gestionnaires dans leur prise de décision
- Les différentes technologies d'EMR, leur maturité, leur potentiel de développement
- Le cadre juridique s'appliquant aux EMR
- Les impacts environnementaux des EMR, les espèces et habitats affectés
- L'instrumentation et les protocoles de suivi des impacts
- Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts envisageables
- Les moyens d'intervention des gestionnaires vis-à-vis des projets EMR
- (...)



> CALENDRIER INDICATIF

- septembre-octobre 2013 : rédaction d'un questionnaire pour les gestionnaires
- novembre 2013 : diffusion-test à quelques gestionnaires directement concernés par les EMR
- décembre 2013 : diffusion du questionnaire à l'ensemble des gestionnaires
- janvier 2014 : analyse des résultats du questionnaire, mise en place d'un comité de pilotage
- février 2014 : 1^{er} comité de pilotage, définition du contenu du guide, lancement du travail rédactionnel
- avril 2014 : 2^{ème} comité de pilotage, analyse de l'avancement des chapitres, recadrage éventuel
- juin 2014 : 3^{ème} comité de pilotage, assemblage des chapitres, finalisation du guide
- juillet-août 2014 : relectures, corrections et mise en page
- septembre 2014 : diffusion de la 1^{ère} version du guide aux gestionnaires

Où en sommes-nous ? Votre implication ?

Il serait intéressant que l'ensemble des gestionnaires répondent au questionnaire, même si vous ne pensez pas être concernés par le développement des EMR ; en effet cela constitue une information précieuse.

Si d'autres sujets vous paraissent prioritaires, merci de les indiquer. En particulier, les autres usages pouvant se cumuler ou dominer l'impact éventuel des EMR, seront pris en considération.

Vous serez ainsi impliqués dans la définition du contenu du futur guide, ou toute autre forme d'appui que vous jugerez utile. Si vous le souhaitez, vous pourrez ensuite participer au comité de pilotage de ce projet.

Contacts :

Stéphanie Tachaires

Agence des aires marines protégées
stephanie.tachaires@aires-marines.fr

Patrick Dérogis

Ministère des sports
Pôle ressources national des sports de nature et son Groupe ressources littoral
patrick.derogis@envsn.sports.gouv.fr

→ Présent à la table ronde 2013

Contexte

La croissance des pratiques sportives de nature en mer et sur le littoral et parallèlement le développement du réseau d'aires marines protégées suscitent un certain nombre d'interrogations chez les pratiquants sportifs comme chez les gestionnaires de ces espaces. Cette problématique a amené l'Agence des aires marines protégées, le Ministère des sports via le Pôle ressources national des sports de nature et son Groupe ressources littoral - GRL (animé par l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques – ENVSN) à monter un projet national « sports de nature et aires marines protégées » comprenant un volet LIFE+ nature « sport Natura MER » qui avait été déposé en septembre 2012 mais qui n'a pas été retenu par la Commission européenne.

> OBJECTIFS

Ce projet national avait pour double objectif de :

- Trouver des solutions expérimentales concrètes (opérationnelles, méthodologiques) aux problématiques majeures que pose la gestion des activités sportives de nature sur les aires marines protégées qui soient innovantes, exemplaires, avec un encadrement scientifique solide et qui puissent être transposables à d'autres sites ;
- Créer des partenariats durables et constructifs entre les acteurs du champ sportif et les gestionnaires de ces espaces via notamment une gouvernance adaptée.

Les projets s'inscrivaient prioritairement dans les thématiques suivantes :

- L'organisation de manifestations nautiques au sein des AMP (évaluation des incidences environnementales, limitation des effets, accompagnement scientifique,...) ;
- L'intégration, dans les instances de concertation et/ou de gestion des AMP, des professionnels et des pratiquants d'activités sportives ;
- La gestion des interactions entre les sports de nature et les autres usages.
- La structuration des acteurs du réseau des sports de nature et des gestionnaires autour d'un projet commun d'équipement ;
- La sensibilisation/éducation voire la formation des professionnels et des pratiquants à la préservation de l'environnement marin.

Votre implication ?

C'est dans ce contexte que l'AAMP et le GRL souhaitent revenir vers vous dans le cadre des tables rondes des gestionnaires de la façade atlantique afin :

- d'identifier les sites présentant des problématiques et des besoins autour de la thématique « sport de nature et aires marines protégées ». Si vous êtes concernés nous vous proposons de compléter le guide à la remontée d'action (en annexe) et de vous mettre en relation avec Patrick Dérogis qui sera présent lors des tables rondes.
- de faire un point de situation des projets prévus dans le LIFE+ « sport Natura MER » et d'envisager ensemble leur possible relance. Patrick Dérogis sera également à votre disposition pour faire des points bilatéraux.

Contact :

Noémie Michez

Chargée de mission Habitats Marins

Muséum national d'Histoire naturelle -Service du Patrimoine Naturel

Tél.: 01 40 79 53 66

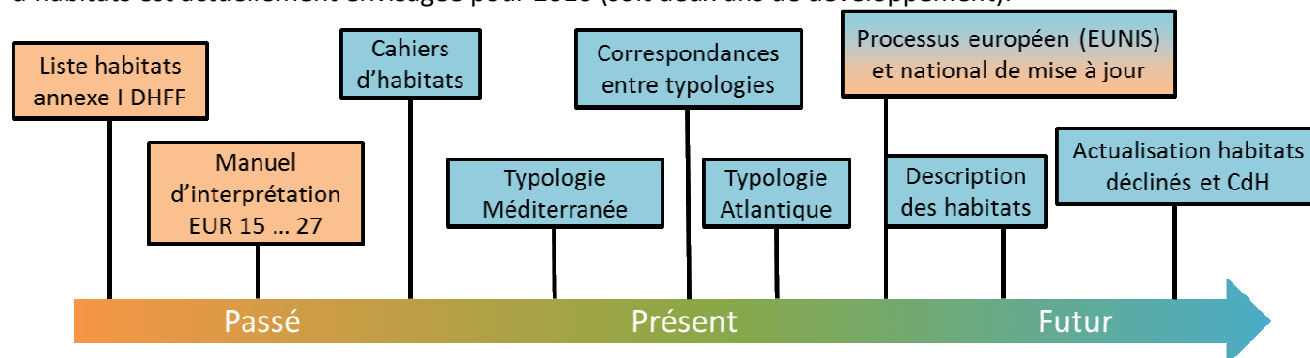
michez@mnhn.fr

Contexte

Les types d'habitats d'intérêt communautaire de la directive « Habitats » sont décrits dans le manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne. Afin de compléter et de préciser ce manuel pour la France, des « Cahiers d'habitats » ont été rédigés. Ceux-ci comportent des descriptions détaillées des habitats présents sur notre territoire et des informations sur les modes de gestion appropriés pour les préserver. La majorité des habitats d'intérêt communautaire (appelés « habitats génériques » dans les Cahiers d'habitats) actuellement recensés en France, sont traités dans les Cahiers d'habitats. Ils ont été divisés en habitats « déclinés » selon une logique écologique ou de gestion, chacun faisant l'objet d'une fiche.

> OBJECTIFS

Suite à l'actualisation du référentiel national des habitats marins, finalisée pour la partie Atlantique au début de cette année (http://www.mnhn.fr/spn/docs/rapports/SPN%202013%20-%209%20-%20SPN_2013_-_9_Rapport_Typologie_Atlantique.pdf), et face à l'incomplétude de la déclinaison française des habitats d'intérêt communautaire, une révision de la liste des habitats élémentaires devient nécessaire. Le MNHN-SPN propose que le cahier d'habitats, pour la partie concernant les habitats marins, soit actualisé afin de prendre en compte les évolutions apportées à la liste des habitats élémentaires. Cette action débute actuellement par l'élaboration d'une feuille de route ainsi que l'établissement d'une première version de la nouvelle liste des habitats élémentaires (fin 2013). Cette liste sera amenée à évoluer notamment pour prendre en compte les modifications apportées au référentiel national dont une deuxième version est prévue au cours de l'année 2014 (notamment pour l'intégration des habitats profonds). L'échéance finale pour la constitution d'une version actualisée du cahier d'habitats est actuellement envisagée pour 2016 (soit deux ans de développement).



Outils typologiques concernant les habitats marins benthiques pour la mise en œuvre de la DHFF et de la DCSMM

Votre implication ?

Dans ce contexte, le MNHN-SPN souhaiterait avoir votre retour sur votre utilisation du cahier d'habitats actuel (tome 2 habitats côtiers et plus spécifiquement les habitats marins) ainsi que sur vos besoins.

Toute critique constructive sera la bienvenue. Les questions tourneraient autour de l'utilité des informations, de leur justesse, leur pertinence, de la présentation qui en est faite.

Si vous êtes intéressés pour participer à ce travail de mise à jour, merci de vous rapprocher de Noémie Michez.

Contact :

Aurélien Blanck

Agence des aires marines protégées

Aurélien.blanck@aires-marines.fr

Contexte

Le programme PACOMM met en œuvre des technologies complémentaires pour le suivi des prédateurs supérieurs marins dans l'objectif:

- de connaître la répartition spatio-temporelle et les abondances relatives des espèces,
- d'identifier leurs habitats préférentiels et de les caractériser,
- de comprendre la place des espèces considérées dans l'écosystème marin,
- d'identifier les interactions potentielles avec les activités anthropiques,
- d'évaluer l'impact des interactions identifiées et d'en qualifier les perturbations pour mettre en œuvre des mesures de gestion appropriées,
- de proposer des indicateurs de suivi de l'état de conservation de la biodiversité marine.

L'acquisition de données des différents volets viendra alimenter une réflexion commune pour la désignation d'aires marines protégées répondant aux objectifs communautaires de conservation et de valorisation des espaces maritimes.

Ces travaux permettront ainsi de répondre aux exigences des gestions de Natura 2000 et aideront à la désignation de zones Natura 2000 au large des côtes conformément aux exigences de la Commission européenne et suite aux conclusions des séminaires biogéographiques de 2010.

Suite à un premier bilan des travaux réalisés, qui a eu lieu l'an passé lors de l'atelier PACOMM'12, l'atelier PACOMM'13 se tiendra le jeudi 12 et vendredi 13 décembre à Paris. L'objectif de cet atelier est à la fois de présenter l'avancement des différents volets du programme (1^{ère} journée de l'atelier), et de discuter pour chaque sous-région marine de la stratégie de désignation des sites N2000 au large et de la stratégie de gestion des sites N2000 existants (2^{ème} journée de l'atelier). Il s'agit de l'atelier intermédiaire avant l'atelier final de 2014.

Concernant la gestion des sites N2000, les éléments suivants seront discutés le 2^{ème} jour de l'atelier pour chaque sous-région marine :

- Importance, responsabilité (1^{ère} étape du Tableau de Bord des AMP) des sites existants pour la conservation des espèces,
- Cohérence des résultats scientifiques avec les FSD,
- Pertinence de l'échelle des sites existants ou périmètre à revoir,
- Mesures de gestion à envisager dans les sites existants.
- ...

Où en sommes-nous ?

Les gestionnaires des différentes façades seront destinataires du compte-rendu de cet atelier.

Ils seront associés à ces travaux courant 2014 par l'antenne Atlantique.

Contact :

Mélanie ODION

Agence des aires marines protégées
Géomaticienne – Antenne atlantique

melanie.odion@aires-marines.fr

➔ Présente à la table ronde 2013

Contexte

Afin de répondre à une demande du MEDDE d'actualisation et d'harmonisation des données sur l'environnement, l'Agence des aires marines protégées a constaté qu'il était parfois impossible de disposer d'une liste correctement documentée des aires marines protégées françaises avec un périmètre unique et cohérent. Pour résoudre ce problème, l'agence *via* ses antennes a donc initié courant 2011 un travail d'inventaire des aires marines protégées (AMP). L'objectif général de cette démarche est de disposer d'une liste à jour et fiable sur les AMP, afin de mettre à disposition de manière cohérente et régulière des informations actualisées, vérifiées et standardisées.

> METHODE

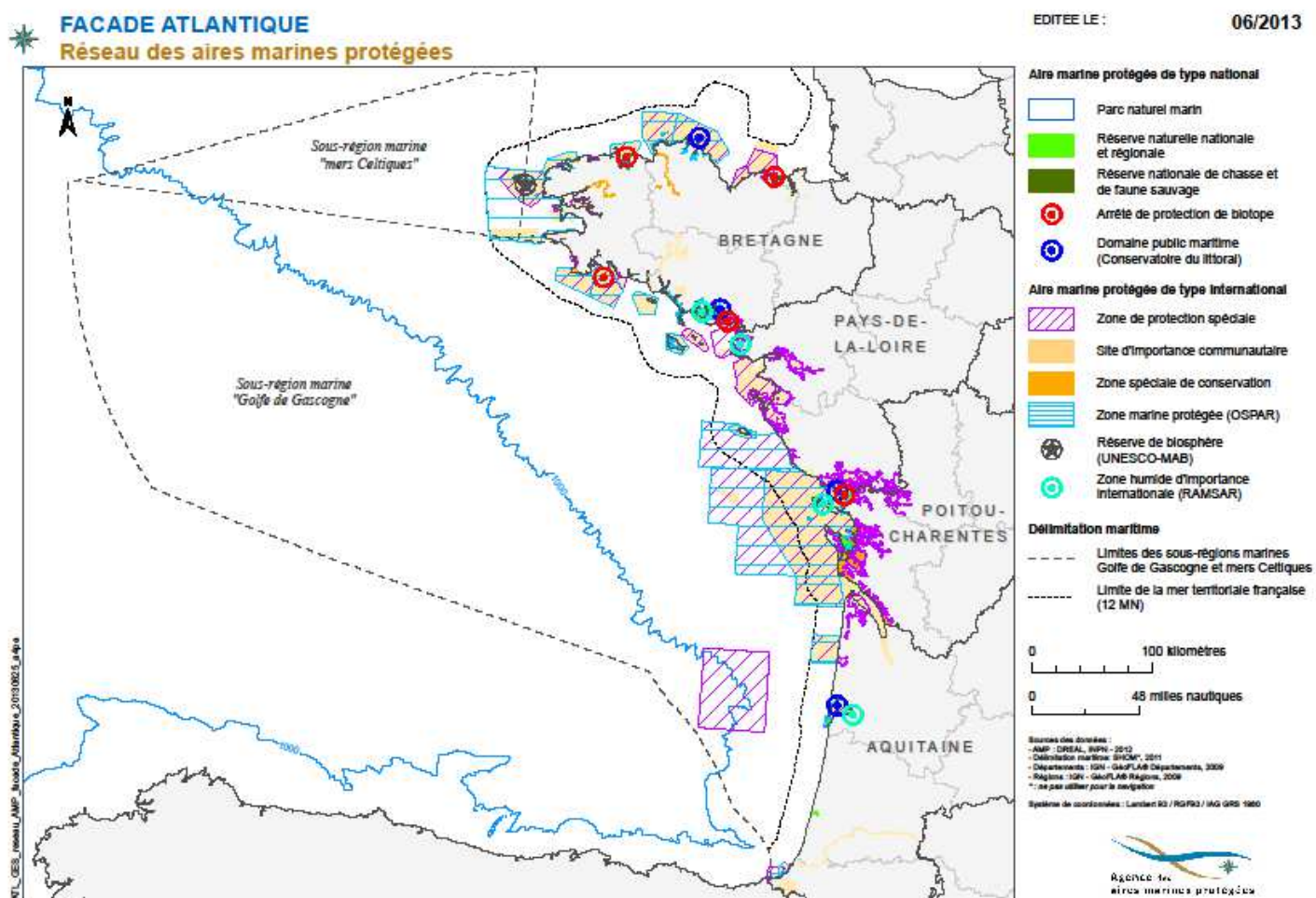
Sur la façade Atlantique métropolitaine, 12 catégories d'AMP (selon la loi du 14 avril 2006 et l'arrêté du 3 juin 2011) ont été étudiées en collaboration étroite avec les quatre DREAL de la façade. Dans un premier temps, les espaces naturels protégés pouvant être désignés en tant qu'« AMP » ont été listés, puis les périmètres ont été revus uns à uns et les données associées validées (nom, catégorie, date de création, surfaces, etc.).

> RESULTATS

Après un travail de longue haleine, l'inventaire des aires marines protégées est aujourd'hui finalisé pour les 4 régions de la façade. Les 12 catégories, dont 7 ont été revues par les DREAL, sont les suivantes:

CATEGORIES D'AMP	FACADE ATLANTIQUE	REGION DE LA FACADE			
		BRETAGNE	PAYS DE LA LOIRE	POITOU-CHARENTES	AQUITAINE
Arrêté de protection de biotope	5	4	1		
Parc naturel marin	1	1			
Zone marine protégée (OSPAR)	28	15	2	4	7
Réserve naturelle nationale	12	4	2	3	3
Réserve naturelle régionale	1	1			
Zone de protection spéciale (N2000/DO)	49	23	8	9	9
Site d'importance communautaire (N2000/DHFF)	51	27	13	2	9
Zone spéciale de conservation (N2000/DHFF)	18	8		9	1
Réserve nationale de chasse et de faune sauvage	1	1			
Domaine public maritime du Conservatoire du littoral	4	2	1		1
Zone humide d'importance internationale (Ramsar)	4	1	1	1	1
Réserve de biosphère (UNESCO)	1	1			
TOTAL	175	88	28	28	31

Quant-au travail d'harmonisation des périmètres et données associées, il est terminé pour les régions Bretagne et Poitou-Charentes. Il devrait se clôturer avec les régions Pays de la Loire et Aquitaine en cette fin d'année 2013.



Prochaines étapes

L'inventaire des AMP de la façade Atlantique métropolitaine va permettre de définir une version validée et partagée de l'information avec les DREAL notamment et l'Agence des aires marines protégées pour une transmission in fine au MNHN, diffuseur national au travers de l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN).

La prochaine et ultime étape consistera en l'organisation d'une réunion, au niveau national (DREAL, MNHN, DEB, antennes de l'Agence), pour remonter ces informations officielles produites au niveau local vers le service SPN du MNHN. Ce pourrait également être l'occasion de préciser la définition de ce qu'est une « aire marine protégée », notamment par la définition de l'interface « terre – mer » (Cf. travail en cours du groupe de travail géoinformations pour la mer et le littoral, GT-GIMeL, qui devrait spécifier à termes les bons référentiels géographiques sur la mer et le littoral).

Contact :

Elodie Maison

elodie.maison@espaces-naturels.fr

04.67.04.30.33

➔ *Présente à la table ronde 2013*

Contexte

Le Forum des gestionnaires d'aires marines protégées françaises (Forum des AMP) est un réseau d'échanges techniques entre gestionnaires et porteurs de projet d'AMP métropolitaines et ultramarines. Réseau informel créé par les gestionnaires, il a pour but de leur permettre d'échanger sur des aspects techniques de leur travail quotidien, de valoriser leurs expériences et savoir-faire et de contribuer à porter leur voix et à construire une vision commune de la gestion des AMP, notamment pour être portée au niveau national, politique et stratégique. Le réseau est basé sur une démarche volontaire d'adhésion des gestionnaires membres, formulée par la signature d'une charte. Il se réunit une fois par an lors d'une rencontre annuelle de 3 jours, le reste de l'année étant ponctué par l'animation de groupes de travail sur des thématiques particulières, la mise à jour régulière du site internet et la diffusion des informations et échanges entre les membres. Le réseau est soutenu par le Ministère en charge de l'environnement, l'Agence des aires marines protégées et l'Atelier technique des espaces naturels (Aten).

> THEMATIQUES DE TRAVAIL EN COURS :

1) Élaboration d'un guide technique sur l'articulation des aires marines protégées entre elles :

PROTEGER LA MER ENSEMBLE : COMMENT ÇA SE PASSE ?

L'articulation des aires marines protégées vécue par les gestionnaires

Travail en cours de relecture finale et édition, parution prévue fin 2013/Début 2014.

2) Animation de groupes de travail ou relais d'informations aux gestionnaires sur les thématiques suivantes (abordées lors de la dernière réunion annuelle du réseau, 16-18 octobre 2013, Porquerolles) :

- Éconavigation
- Sports et loisirs en mer
- Étude et gestion de la fréquentation et des activités socio-économiques.
- Gestion des pollutions et événements catastrophiques dans les AMP.
- Redevances domaniales dans les AMP : comment ça se passe ?

Prochaine réunion du réseau : fin 2014, nous serons accueillis par la RN Moëze-Oléron.

Votre implication ?

Chaque membre du réseau contribue à sa réussite, aussi n'hésitez pas à nous faire part de vos besoins, pour que nous les prenions en compte lors de l'établissement du programme annuel. De même, faites-nous remonter vos actualités pour que nous les relayions au sein du réseau. Si vous n'êtes pas encore membre et que vous souhaitez nous rejoindre, contactez Elodie Maison.

Contact

Benjamin Guichard

Agence des aires marines protégées

benjamin.guichard@aires-marines.fr

➔ Présent à la table ronde 2013

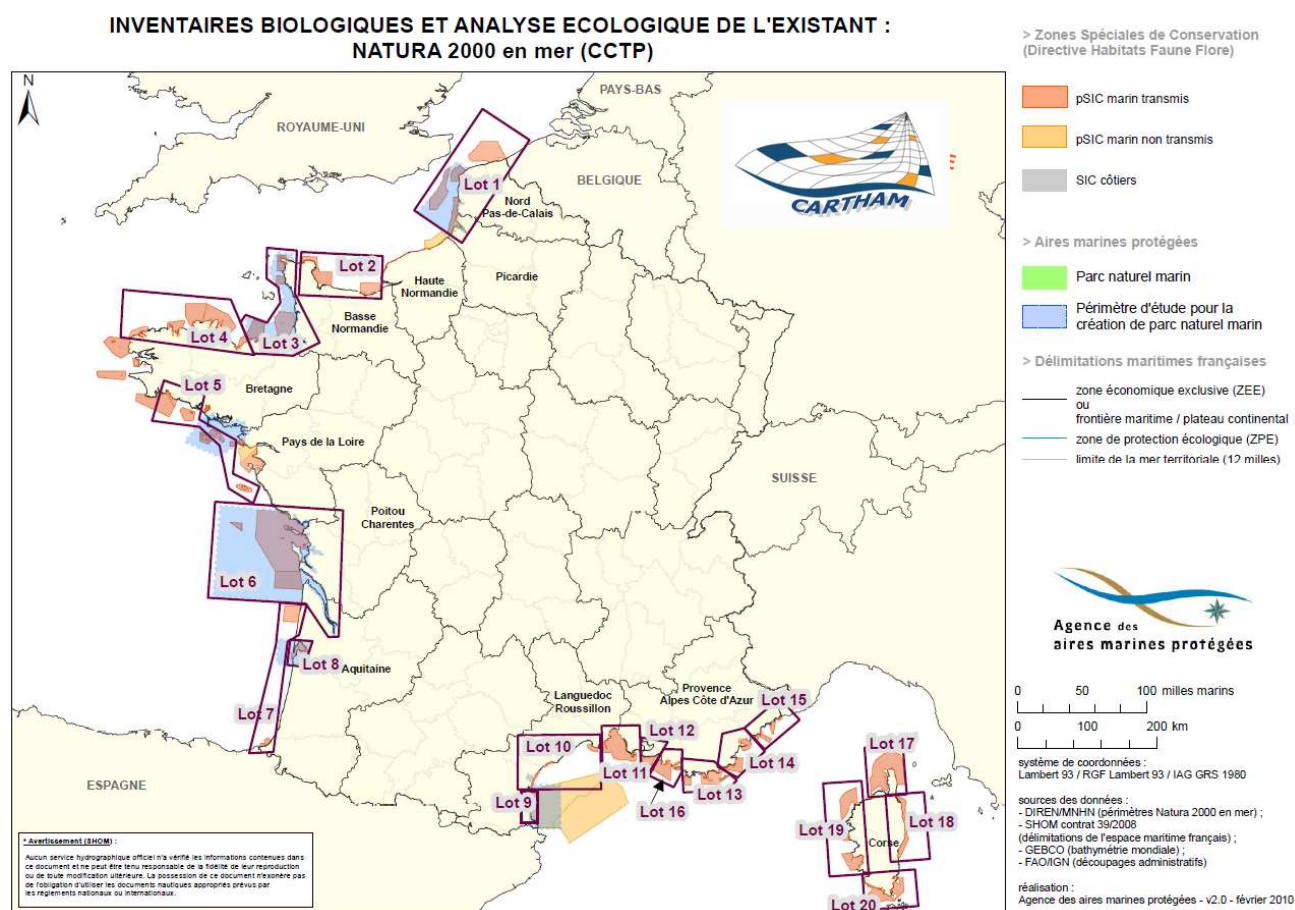
Contexte

Le programme CARTHAM d'inventaire biologique et analyse écologique des habitats marins patrimoniaux de France métropolitaine a été entrepris à la demande du ministère de l'écologie. Il répond essentiellement aux engagements communautaires en matière de désignation des sites d'importance écologique devant intégrer le réseau européen Natura 2000, au titre de la directive « Habitat, faune, flore » de 1992. Lancé par l'Agence des aires marines protégées en 2010, ce programme s'est achevé en 2012.

68 sites Natura 2000 en mer ont été répartis en 20 lots, dont cinq pour la façade Atlantique : Bretagne nord, Bretagne sud, Pertuis charentais-estuaire de la Gironde, Arcachon et Aquitaine hors Arcachon.

Les trois premiers de ces cinq lots ont fait l'objet d'une validation géomatique complète, conduisant à la diffusion des cartes d'habitats sur CARTOMER, le portail cartographique de l'AAMP :

<http://cartographie.aires-marines.fr/?q=node/43>



Outre les cartes téléchargeables au format pdf, l'outil de cartographie dynamique (« Construire ma carte »), permet de visualiser et télécharger les couches SIG des habitats benthiques des différents sites Natura 2000, ou de l'ensemble du périmètre d'étude dans le cas des projets de Parcs Naturels Marins.

Les rapports scientifiques et les données géomatiques des deux derniers lots (Arcachon et Aquitaine hors Arcachon) sont encore en cours de validation et seront diffusés dans les semaines qui viennent.

D'autres livrables CARTHAM (photos, vidéos...) sont également disponibles, sur simple demande des gestionnaires de sites Natura 2000.

Contacts:

Amandine EYNAUDI

amandine.eynaudi@aires-marines.fr

Sophie CAPLANNE

sophie.caplanne@aires-marines.fr

Contexte

La base de données des AMP de l'arc atlantique ou base de données MAIA a été créée en 2010 pour répondre aux besoins des gestionnaires et des organisations internationales : partager et diffuser une information officielle et actualisée concernant les AMP de l'arc atlantique.

Forte de l'expérience acquise et des outils développés dans le cadre du projet, la France a été mandatée par la Convention OSPAR pour assurer le développement de la base de données SIG des zones marines protégées (OSPAR). Dans le même temps le projet PANACHE (Protected Areas Network Across the CHannel Ecosystem) piloté par l'Agence des aires marines protégées, se base lui aussi sur les outils développés par MAIA pour diffuser les informations relatives aux AMP de la zone Manche.

La base de données MAIA est donc le socle de développement de la base de données géo référencées des AMP de l'Atlantique Nord Est regroupant les données géographiques et relatives à la mise en gestion des AMP situées dans les 5 régions OSPAR : eaux Arctiques (région I), Mer du Nord (région II), mers Celtiques (région III), golfe de Gascogne et côtes ibériques (région IV), Atlantique au large (région V).

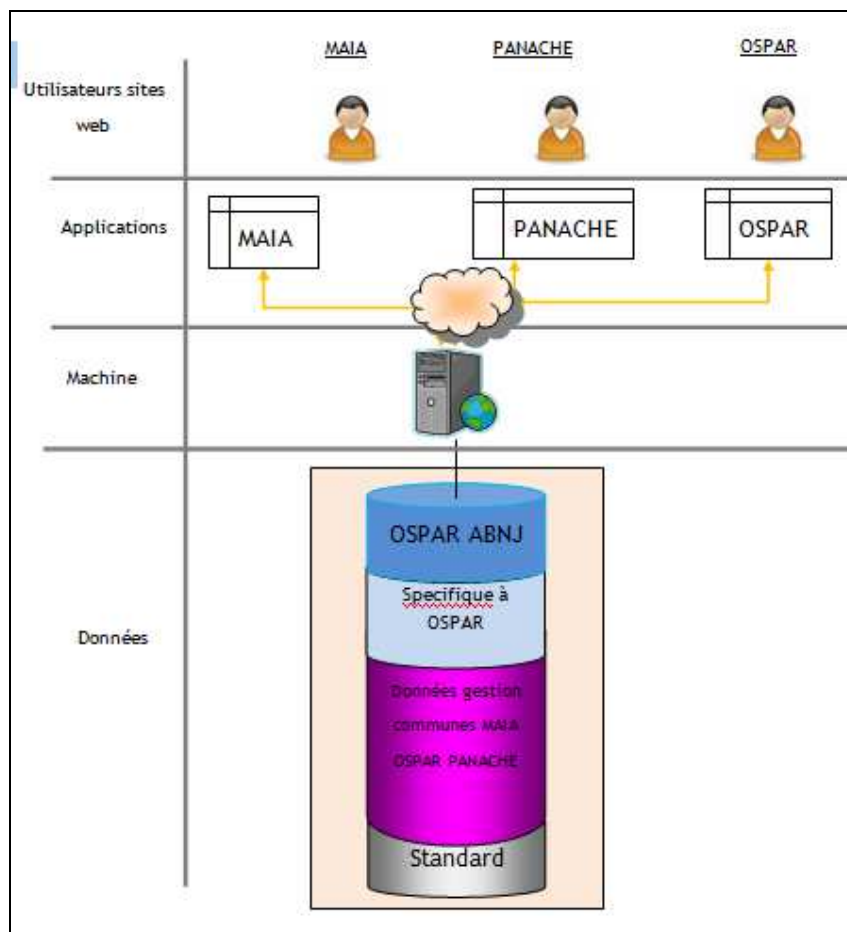
The North East Atlantic



Source : Ospam.org

La base de données géo référencées des AMP de l'Atlantique Nord-Est est construite en respect des standards internationaux qui constituent son socle.

Toutes les informations contenues dans cette base seront diffusées (et téléchargeables) sur internet via des sites Web dédiés (OSPAR/PANACHE/MAIA).



Schémas de la base de données des AMP Atlantique Nord Est : des données à leur diffusion sur le web

Véritable outil de référence pour la diffusion d'informations techniques relatives aux AMP de l'arc atlantique, cet outil permet l'évaluation de la mise en œuvre du réseau d'AMP à l'échelle de l'Atlantique Nord Est.

Où en sommes-nous ? Votre implication ?

La première livraison de ce nouvel outil a été faite fin novembre, nous entrons dans la première phase de recettage. L'ouverture au public des sites web: www.mpa.ospar.org ; www.panache.eu.com et www.maia-network.org est prévue pour début 2014.

Les gestionnaires sont invités à visiter les sites et nous faire part de tous les bugs ou dysfonctionnement mais surtout :

- à réviser la fiche d'identité de 'leur(s)' AMP et la mettre à jour si nécessaire
- à mettre à jour votre contact sur l'annuaire des gestionnaires (via l'espace réservé)
- à nous transmettre les actualités, documents, infos que vous souhaitez diffuser via ces sites (MAIA ou PANACHE).

Déclaration d'Ajaccio, Annexe 1

Le troisième Congrès mondial des aires marines protégées (IMPAC3) a impliqué 1500 personnes venant de 87 nations ; il a permis de mobiliser une vaste gamme d'expertise, caractérisée par la diversité des participants : gestionnaires, scientifiques, décideurs politiques, représentants de collectivités et communautés locales, société civile, artistes et représentants du monde de l'entreprise.

Malgré les nombreuses avancées enregistrées depuis IMPAC2 en 2009, les constats généraux concernant la biodiversité restent préoccupants : un nombre croissant d'espèces marines figure sur la liste rouge de l'UICN.



Les participants à IMPAC3 ont rappelé leur engagement à atteindre les objectifs d'Aïchi de la Convention sur la diversité biologique, et notamment la cible 11 qui prévoit la protection en 2020 d'au moins 10% des océans. Ils ont aussi rappelé que cette cible est tant qualitative que quantitative. Au plan quantitatif, il reste encore un long chemin à parcourir puisque nous n'en sommes encore qu'à moins de 3%. D'un point de vue qualitatif, il faut rappeler que les objectifs d'Aïchi demandent que les aires marines protégées s'inscrivent dans un réseau écologiquement représentatif, bien relié et efficacement et équitablement géré. Le congrès a également pointé l'enjeu de la création et de la gestion d'aires marines protégées en haute mer, qui pour prendre toute sa dimension requiert une évolution substantielle du contexte juridique.

> RECOMMANDATIONS GENERALES

Les enseignements majeurs du congrès peuvent être regroupés en six recommandations générales.

1. La mobilisation des réseaux locaux et nationaux, et leur mise en relation pour construire le réseau mondial des aires marines protégées, afin de faire converger les approches locales et les stratégies globales.
2. L'ouverture au monde économique, dans une démarche de partenariat qui doit asseoir la gouvernance et appuyer les démarches de planification spatiale. La haute mer est aussi concernée par cette exigence.
3. L'urgence d'ouvrir une négociation pour trouver un accord d'application pour la conservation de la haute mer de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Un tel accord devra prévoir la création d'aires marines protégées de haute mer de statut mondial. Le congrès a reconnu l'importance des démarches régionales [et souligne l'importance de l'adoption des deux AMP de haute mer actuellement étudiées pour l'océan Austral].
4. La nécessité des approches régionales, qui constituent l'échelle appropriée pour élaborer nombre de solutions, en particulier en matière de gouvernance.
5. La faiblesse des mécanismes de financement existants : ce constat général du congrès amène à rechercher des solutions innovantes pour des financements durables et à accroître les synergies entre les programmes de financement de différents bailleurs et donateurs. Le congrès a notamment salué l'initiative de création d'un fond fiduciaire ("trust fund") pour la Méditerranée.
6. Enfin, la mer a une valeur culturelle, philosophique et spirituelle. Le congrès a souligné que la prise en compte de cette dimension est essentielle pour mobiliser l'ensemble de la société autour de la préservation des océans.

Les recommandations spécifiques relatives aux thèmes de travail de la Conférence ministérielle d'Ajaccio sont les suivantes.

CONCERNANT LES BENEFICES ATTENDUS DES AIRES MARINES PROTEGEES

- Un bénéfice fondamental dérivé des aires marines protégées est de fournir un mètre étalon qui nous permette de jauger l'impact des activités humaines et les effets que peut et doit produire une gestion avisée. Car comment mener à bien des opérations de restauration si nous ne savons pas à quoi ressemblent des écosystèmes sains?
- Les aires marines protégées contribuent également de manière essentielle aux services écosystémiques – la vaste gamme de bénéfices, qu'ils soient évidents ou plus ou moins cachés, que l'environnement marin nous procure à tous au quotidien. Les objectifs d'Aichi ont clairement défini la nature de ces services écosystémiques. Nous devons maintenant les intégrer d'urgence dans nos modes de pensée et d'action. Le déclin des services écosystémiques est clairement observable. Cette prise de conscience a pour avantage de nous amener à discuter davantage de la valeur des aires marines protégées, plutôt que de leurs seuls coûts. Elle facilite également notre appréciation des bénéfices et des actions à entreprendre, et nous fournit une base saine pour discuter des questions d'équité.
- Un troisième type de bénéfices concerne la gestion pour la résilience. Face à l'état détérioré de l'océan, qui continue à s'aggraver, il nous faut des stratégies et des actions capables de restaurer la résilience, ou de la protéger là où elle demeure intacte. Les aires marines protégées nous fournissent cette opportunité et ce bénéfice.
- Un quatrième point touche au rôle central que devraient jouer les aires marines protégées dans la gestion et la planification de la mer dans son ensemble. Au niveau des océans, nous devons intégrer les aires marines protégées comme un pilier essentiel des processus de planification marine, en les plaçant au cœur des différentes échelles de gestion des océans. Elles se traduiront ainsi dans tout ce que nous entreprendrons, de sorte que la santé des océans restera au cœur de nos actions.
- Un cinquième bénéfice, qui a une importance fondamentale, est de nous donner l'occasion de partager des connaissances, sous forme de bonnes pratiques, à l'échelle internationale et des mers régionales, d'accroître les compétences des gestionnaires, et d'ouvrir un dialogue avec de nouvelles communautés et de nouveaux secteurs d'activité. Accélérer le développement du réseau mondial d'aires marines protégées est capital pour notre succès à venir. Nous devons partager, apprendre et partager les bénéfices ensemble.

CONCERNANT LES POLITIQUES REGIONALES

- Développer des outils spécifiques régionaux tels que protocoles et annexes des Conventions sur les mers régionales pour atteindre les objectifs marins de la Convention sur la diversité biologique, en particulier les objectifs d'Aichi.
- Développer la planification spatiale des activités en mer au niveau régional, basée sur une approche écosystémique, intégrée, soulignant la dimension socio-économique des AMPs.
- Relier les différentes initiatives régionales, qu'elles soient institutionnelles, celles des ONG ou des secteurs socioprofessionnels, et développer les synergies et complémentarités entre ces réseaux d'acteurs.
- Créer des centres régionaux, outils communs d'expertise, de mise à disposition de données, de suivi et d'appui technique et scientifique pour les politiques et programmes de gestion intégrée de la mer.
- Favoriser et capitaliser la diversité des actions de coopération à des échelles sous régionales pour mettre en cohérence les stratégies nationales d'aires marines protégées, intégrer ces approches sous-régionales dans les stratégies régionales avec des outils de coopération appropriés.
- Développer la coopération interrégionale afin de mutualiser les expériences et de faciliter le développement des actions et leur mise en cohérence à de grandes échelles traduisant à la fois les grands cycles, les migrations d'espèces marines, et la connectivité entre les écosystèmes océaniques

- Développer une approche dynamique en intégrant et en anticipant les grands changements globaux tels que le changement climatique, en utilisant davantage les outils de modélisation et d'approche adaptative à l'échelle régionale, nécessaires pour favoriser la résilience.

CONCERNANT LA HAUTE MER

- Faire connaître par tous les moyens de communication y compris par l'éducation, l'importance des écosystèmes de la haute mer, c'est à dire des écosystèmes pélagiques (zones éclairées par le soleil), des écosystèmes bathypélagiques, (la colonne d'eau entre quelques centaines de mètres et quelques milliers de mètres), et les zones benthiques dans leurs extrêmes diversités.

Faire comprendre que la haute mer, qui représente presque 60% de l'océan mondial, est le coeur du support de la vie sur terre.

- Améliorer la connaissance des écosystèmes de la haute mer, par la recherche scientifique, sachant que l'on ne connaît que quelques % de la totalité du fonds des océans et qu'on a une compréhension très partielle du fonctionnement des écosystèmes pélagiques.

Partager les connaissances existantes, en particulier les connaissances générées par les secteurs industriels de la pêche et des mines en mer profondes.

Appliquer les concepts de gestion adaptative en intégrant les connaissances nouvelles dans les plans de gestion.

Promouvoir la transparence des processus d'identification de sites comme celui des EBSA (Aires d'Importance Ecologiques et Biologiques de la CBD) ou celui des VME (Ecosystèmes marins vulnérable de la FAO), et harmoniser ces processus.

- Se doter d'un instrument juridique global dans le cadre de la Convention sur le Droit de la Mer, pour créer et gérer des AMP dans les zones au delà des juridictions nationales, en reconnaissant que les instruments existant pour la haute mer sont des instruments sectoriels et partiels qui ne permettent pas l'établissement d'AMP dans la pleine acception de leur définition. La question des AMP pouvant ne constituer qu'un volet d'un accord plus étendu recouvrant divers aspect de la protection de l'environnement en haute mer
- Reconnaître l'existence d'initiatives de création d'AMP en haute mer au niveau régional (Convention Mers régionales)(OSPAR / Méditerranée / Mer des Sargasses, etc), et reconnaître leur faiblesse en terme d'opposabilité aux tiers non parties de ces instruments régionaux.

Reconnaître également le rôle que peuvent jouer les organisations régionales de gestion des pêches pour la gestion d'AMP au niveau régional.

Reconnaître que l'application du futur protocole de la Convention du Droit de la mer sur les AMP devra s'exprimer au niveau régional, en se reposant sur les convention régionales existantes dont les compétences devront être étendues, ou le cas échéant sur des conventions à créer lorsqu'il n'en existe pas, en particulier en ce qui concerne les processus de désignation des AMP, qui doivent s'exprimer dans le cadre de la planification spatiale marine, et leur gouvernance.

- Renforcer les capacités des acteurs de la Haute mer et la coopération inter sectorielle.

Promouvoir la coopération et la collaboration intersectorielle pour développer les moyens et technologies nécessaires à la gestion des AMP en haute mer.

Impliquer la société civile en toute transparence pour toutes les négociations et dans tout les processus portant sur la désignation, la création et la gestion des aires marine protégées en haute mer, en reconnaissant la qualité de biens communs de l'humanité de ces écosystèmes et de leurs biens et services.



Contacts

Stéphanie Tachaires

stephanie.tachaires@aires-marines.fr

bertrand@econav.org

julian.stone@wanadoo.fr

Contexte

L'Agence des aires marines protégées est partenaire d'Econav depuis le lancement de cette initiative. Econav est une association qui fédère des acteurs de la filière nautique, des associations, ONG, des institutionnels, des acteurs privés, des représentants d'activités socio-professionnelles maritimes... etc autour de l'éco-navigation. L'éco-navigation se définit comme le terme générique regroupant l'ensemble des options écologiques pour la construction, l'utilisation, l'accueil et la fin de vie des bateaux dans le secteur de la pêche, de la plaisance, du transport et des services. L'Agence a soutenu Econav pour la production de ces trois cahiers techniques entre 2009 et 2012 : « ports et abris », « pratiques et comportements », « bateaux et équipements ».

A l'issue de ce partenariat Econav et l'Agence ont décidé d'initier un travail collaboratif pour accompagner, développer l'éco-navigation dans les aires marines protégées. Les cibles de ce projet sont le développement de l'éco-navigation pour les marines suivantes dans les AMP : plaisance, pêche, transport. Les pratiques de ces activités non liées directement à l'utilisation du navire, comme les techniques de pêche et leurs impacts, sont hors champ de ce travail.

Le projet a été organisé en trois étapes :

- 1^{ère} étape (2012) : Consultation et information/sensibilisation des gestionnaires d'aires marines protégées sur la thématique de l'éco-navigation.
- 2^{ème} étape (2012-2013) : rédaction d'un document de préconisation et définition d'un plan d'actions (2013).
- 3^{ème} étape (2013-2014) : déclinaison des outils, actions et supports de communication nécessaires – Vers une réduction des impacts et la généralisation des pratiques en faveur de l'environnement.
- Les travaux se poursuivront avec la mise en œuvre de projets concrets à partir de 2014.

L'étape 1 a permis, sur la base d'enquêtes auprès de gestionnaires d'AMP volontaires et intéressés par la thématique, de dresser un constat sur les besoins et la connaissance des gestionnaires en matière d'éco-navigation. Ce bilan a concerné l'ensemble des façades métropolitaines et l'outre-mer.

Les étapes 2 et 3 ont permis :

- **De créer un espace « ressources sur l'éco-navigation » sur le site du forum de gestionnaires d'aires marines protégées** sur lequel un espace est désormais dédié à l'éco-navigation. Econav est chargé de mettre à disposition des informations synthétiques et utiles aux gestionnaires.
- **De préparer des formations à destination des gestionnaires d'AMP (catalogue de formation ATEN).**
- **Une stratégie d'actions à 6 ans pour déployer les projets concrets et organiser leur montage et mise en œuvre est en cours de finalisation.**

Où en sommes-nous ? Votre implication ?

La note stratégique de mise en œuvre des projets concrets identifiés au sein des AMP est en cours de finalisation. Elle sera disponible fin 2013.

L'Agence et Econav poursuivent leur partenariat pour faciliter et accompagner la mise en œuvre des projets concrets sur l'éco-navigation. Econav sollicitera fin 2013/début 2014 les gestionnaires ayant proposé un projet concret dans ce cadre afin d'affiner avec eux le projet et préparer le montage technique et financier dans les mois et années à venir selon le stade de maturité du projet.

Application de la méthodologie aux aires marines protégées de la façade atlantique française

Contact

Thierry Lefebvre

Union internationale pour la protection de la nature

thierry.lefebvre@uicn.fr

➔ Présent à la table ronde 2013

Contexte

Le dispositif français d'aires protégées présente une grande diversité de statuts juridiques, qui témoigne des possibilités d'adaptation du droit de l'environnement mais rend plus complexe les efforts de communication vis-à-vis du public et des instances internationales. La dernière Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique (Nagoya, octobre 2010) a mis en lumière ce manque de lisibilité, comme la nécessité d'améliorer la transmission des données concernant les aires protégées auprès des Nations-Unies.

L'UICN a défini un système de classification des aires protégées fondé sur leurs objectifs de gestion. Reconnue par les Nations-Unies et utilisée par de nombreux Gouvernements, cette classification offre une visibilité internationale des outils de protection, permet d'établir des comparaisons entre les pays et plus globalement constitue un élément de renforcement de la gestion des aires protégées.

OBJECTIFS

Des lignes directrices ont été établies à l'échelle internationale et sur cette base, l'UICN invite les Etats à définir leurs méthodologies et processus nationaux d'assignation. Dans le cadre de sa commission aires protégées, le Comité français a mis en place à partir de 2012 une méthodologie permettant d'assigner des catégories site par site, sur la base des lignes directrices internationales et d'expériences mises en œuvre dans d'autres pays européens (Royaume-Uni, Espagne). L'objectif est de tester des méthodologies utilisées dans d'autres contextes pour définir avec précision les indicateurs et les procédures, qui seront ensuite généralisables à l'ensemble du territoire français. Pour ce faire, la démarche doit être testée sur la plus grande diversité d'objectifs de gestion et de contextes écologiques possibles. La phase de test a été engagée dans trois zones pilotes : aires marines protégées des façades Atlantique et Méditerranéenne, et aires protégées terrestres en Ile-de-France. La validation finale d'une méthodologie adaptée au contexte français interviendra au cours de l'année 2014, en vue de présenter les résultats à l'occasion du prochain congrès mondial des parcs (Sydney, Novembre 2014).

ETUDE

L'étude développée en partenariat avec l'Agence des aires marines protégées avait pour but d'appliquer une méthode d'assignation sur un échantillon représentatif d'aires marines protégées de la façade Atlantique française dans le cadre du projet MAIA, sur la base du système de classification des aires protégées de l'UICN. Des objectifs complémentaires sont également visés, concernant en particulier la valorisation internationale des aires protégées de la région:

- établir un état des lieux de la diversité des objectifs et des modalités de gestion d'aires protégées
- fournir un élément de comparaison international facilitant les échanges d'expériences avec d'autres pays ou régions en matière de gestion d'aires protégées,
- contribuer à améliorer la lisibilité nationale et internationale de ces espaces

Cette proposition s'inscrit dans une démarche de long terme et sur une base volontaire des réseaux d'aires protégées concernés.

Le périmètre de la zone d'étude compte au total 149 aires protégées, relevant des modes de protection réglementaire, contractuelle et foncière, ainsi que des statuts européens (zones de protection spéciale et zones spéciales de conservation du réseau Natura 2000) et des désignations internationales (Ospar). Cependant, le système de classification des aires protégées de l'UICN exclut de son champ d'analyse les désignations internationales du fait de leur superposition avec les statuts relevant du droit national. L'échantillon final rassemble 27 sites relevant des statuts de protection nationaux suivants :

- Parc naturel marin (1 site)
- Réserve naturelle nationale (14 sites)
- Réserve naturelle régionale (1 site)
- Réserve nationale de chasse et de faune sauvage (1 site)
- Arrêté de protection de biotope (7 sites)
- DPM du Conservatoire du littoral (3 sites)

Pour chaque site, nous avons suivi les étapes d'analyse suivantes :

- Identification ou rappel des objectifs de gestion,
- Evaluation visant à savoir si l'outil de protection ou le site répond à la définition d'une aire protégée,
- Documentation des caractéristiques et des justifications du statut d'aire protégée,
- Proposition d'une catégorie de gestion.

Les informations relatives à la création et à la gestion des sites synthétisées sur la base de données MAIA des aires protégées de l'arc Atlantique ont été complétées par les données de l'inventaire national du patrimoine naturel.

1ERS RESULTATS

La majorité des sites constituant l'échantillon de l'étude relève de la catégorie IV définie comme une « aire de gestion des habitats ou des espèces ». Leur objectif de gestion principal consiste à préserver des espèces ou des habitats particuliers, généralement à partir d'interventions régulières et actives. Il s'agit de sites de faible superficie, incluant le plus souvent des fragments d'écosystèmes, nécessitant des interventions actives pour garantir leur fonctionnalité écologique. Les principales modalités de gestion relevant de cette approche sont la protection d'une espèce particulière, la gestion active pour préserver une population viable d'espèce cible (qui peut comprendre par exemple la création d'un récif artificiel) ou un écosystème naturel ou semi-naturel. Ces aires sont généralement accessibles au public. Les sites visés concernent le plus souvent des habitats de populations d'oiseaux marins, et présentent de ce fait des caractéristiques écologiques très proches dans la mesure où ils concernent les milieux côtiers et insulaires, et où la part de la superficie marine est généralement minoritaire.

Où en sommes-nous ?

La démarche d'assignation a été appliquée à l'ensemble de l'échantillon prédéfini et pour chaque site, une fiche descriptive a été réalisée, qui compile les données relatives à la création et à la gestion, ainsi que les différentes étapes de l'analyse qui a conduit au choix d'une catégorie. Les propositions émises à la suite des analyses seront examinées par une instance consultative, composée de représentants du Comité français de l'UICN, du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Une fois validés, les résultats seront transmis au Centre Mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC). Ce processus garantit une large consultation des parties prenantes, conformément aux principes de l'UICN.

Votre implication ?

Conformément aux principes de bonne gouvernance définis par l'UICN pour l'assignation des catégories de gestion, la démarche prévoit de consulter l'ensemble des parties prenantes dans la gestion des sites. C'est à ce titre que les gestionnaires sont associés afin d'expliquer la démarche méthodologique qui a été suivie, de s'assurer que les catégories proposées correspondent bien à la réalité de la gestion des sites, et de valider de manière collégiale les propositions. S'agissant d'une approche expérimentale, les retours des gestionnaires sont particulièrement importants pour faire évoluer le cas échéant la procédure d'assignation et de contribuer à la définition d'une doctrine française en la matière.



Contacts

Matthieu FORTIN

Bretagne Vivante

matthieu.fortin@bretagne-vivante.org

Emmanuel BULOT

Agence des aires marines protégées

emmanuel.bulot@aires-marines.fr

→ Présents à la table ronde 2013

Contexte

Ce programme de recherche vise à évaluer la possibilité d'utiliser les oiseaux marins, et en particulier le cormoran huppé, comme indicateurs des variations d'origines naturelles (climatiques) ou anthropiques de l'écosystème côtier du Morbihan. Pour cela le suivi des caractéristiques démographiques, la mesure des variations des zones d'alimentation, du régime alimentaire des cormorans et de leur effort de pêche ont été réalisés et confrontés aux paramètres environnementaux locaux et régionaux. Les premiers résultats suscitent d'ores et déjà l'intérêt de la part des gestionnaires concernés.

Ce projet collaboratif entre Bretagne Vivante, le CEBC-Chizé (centre d'études biologiques de Chizé) et le LEMAR (Laboratoire des sciences de l'Environnement MARin)-CNRS-IRD-IUEM-UBO est co-financé par l'Agence des aires marines protégées.

Le suivi scientifique de la population de cormorans huppés a été décliné en deux axes principaux :

- Estimer l'ensemble des paramètres démographiques de cette population sur une période à moyen terme (10 ans) afin de pouvoir modéliser sa dynamique et identifier les facteurs environnementaux affectant cette population. Cet axe s'appuie sur le suivi déjà mis en place depuis 2004.
- Etudier l'écologie en mer des individus. Cet axe a nécessité l'analyse du régime alimentaire, l'utilisation d'enregistreurs électroniques miniaturisés embarqués et le suivi en bateau.

Où en sommes-nous ?

Les résultats sont en cours d'élaboration, le rapport final sera livré avant la fin de l'année 2013.

Une journée atelier sera proposée au début de l'année 2014 pour préparer la mise en place d'un réseau de gestionnaires et scientifiques autour des enjeux liés au suivi du cormoran huppé à l'échelle Manche-Atlantique.

L'objectif de cette journée sera de présenter une synthèse des informations du programme, d'organiser le réseau (qui fait quoi ?) et d'aboutir à la constitution d'un guide méthodologique. Si vous souhaitez participer à cette journée, vous pourrez nous le signaler via le questionnaire distribué lors de la table ronde.

Agence des aires marines protégées
16 quai de la douane - BP 42932 - 29229 Brest cedex 2



Directeur de la publication : Olivier Laroussinie

Rédacteur en Chef : François Gauthiez

Secrétaire de rédaction : Laure Dupéchaud

Ont participé à ce numéro : Eric Le Gentil, Barthélémy Gonella, Sophie Beauvais, Laure Dupéchaud, Sylvain Michel, Stéphanie Tachaires, Patrick Dérogis, Noémie Michez, Aurélie Blanck, Benjamin Guichard, Mélanie Odion, Elodie Maison, Emmanuel Bulot, Thierry Lefebvre, Amandine Eynaudi, Matthieu Fortin.

Crédits photographiques : Yves Gladu (en-tête)



INVESTING IN OUR COMMON FUTURE